

Unité de gazéification

à Saint Genès de Lombaud :

Des performances énergétiques médiocres !

Dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables fixée par l'UE, un appel offre avait été lancé en décembre 2003 pour la réalisation de centrales de production d'électricité à partir biomasse. Le projet d'une unité de gazéification de marcs de raisins et plaquettes de bois sur le site de la distillerie de Saint Genès de Lombaud se trouve parmi les 15 projets retenus (Marcillac dans le Blayais est également dans ce cas).

La gazéification est une transformation thermo-chimique de déchets en un mélange gazeux combustible appelé « gaz de synthèse ». Issus de la combustion sortant des gazéificateurs, ceux-ci doivent passer par des systèmes de traitement destinés à retenir poussières, goudrons et ammoniac afin d'être au final brûlés dans des moteurs pour produire de l'électricité revendue à EDF à un prix très intéressant. Lors de l'enquête publique, de nombreuses associations et experts ont émis un certain nombre de doutes quant aux performances énergétiques et risques environnementaux liés à cette installation.

Le rendement énergétique global de cette usine ne serait en effet, selon les évaluations, que de 24% : en clair, 76% de l'énergie de départ contenue dans les marcs de raisins et plaquettes de bois seraient ainsi perdus. Le rendement énergétique de la combustion du marc de raisin sera très faible, constituant ainsi un gaspillage considérable. Une approche similaire à celle de la région de Calais, ayant opté pour une usine de méthanisation, aurait été préférable car plus respectueuse de l'environnement (absence de pollution atmosphérique), moins consommatrice d'énergie, et offrant l'opportunité de récupérer l'énergie thermique - pouvant, par exemple, servir au chauffage de

bâtiments. De plus, l'utilisation d'une partie des marcs de raisins comme substituant aux engrais chimiques permet la valorisation de produits de la terre qui retournent ainsi à la terre. Enfin, les plaquettes de bois offrent, quant à elles, un rendement 2,6 fois supérieur lorsqu'elles sont utilisées par des chaudières de particuliers ou de collectivités. En effet, les rendements énergétiques sont de l'ordre de 65% pour une chaudière contre 25% par gazéification !

Par ailleurs, le transport des plaquettes forestières vers l'usine va engendrer un trafic routier supplémentaire, évalué à une vingtaine de passages par jour de poids lourd pour 65 000 tonnes de bois par an. Comme l'a fait remarquer la Commission Interprofessionnelle Bois-Energie lors de l'appel d'offre national, consommer du bois déchiqueté dans des usines de ce type conduit à un gaspillage énergétique que l'on pouvait espérer révolu.

Nicolas THIERRY

Représentant des Verts à Créon

Candidat suppléant aux législatives